Héritage de la Révolution Française

Introduction

- I) Révolution d'un ordre juridique
 - 1) La liberté et l'égalité
 - 2) La liberté et l'égalité
 - 3) La loi
- II) Révolution de l'ordre religieux
 - 1) Avant la révolution
 - 2) Après la révolution
- III) Révolution de l'ordre politique
 - 1) la mention de citoyen
 - 2) Le droit à l'insurrection
 - 3) La guerre

La Révolution française est dit comme un évènement structurant c'est-à-dire que la Révolution va modifier les structures même de la vie humaine après la Révolution française.

(Evènement structurant= peut changer pour 1 ou 2 siècles la vie des habitants)

Refondation de la France lors de la Révolution

Le souvenir de cette Révolution est très présent

Révolution : Mot qui vient du langage astronomique (= révolution d'un astre), et qui, à l'origine, veut dire, « retour à la case départ ». Ce mot change de sens au XVIIIème s puisqu'il signifiera « rupture » (=rien ne sera plus comme avant)

Ancien régime : Mot né dès 1789. Ce mot veut dire qu'autre fois, tout était différent d'aujourd'hui. Ceci signifie donc que dès 1789 nous sommes dans un monde nouveau. Les hommes de la Révolution pensaient que « les hommes allaient être régénérés ».

Il y a donc une rupture profonde entre l'Ancien Régime et la Révolution française.

Pendant très longtemps, il a été dit que la Révolution était un objet chaud, c'est-à-dire qu'il provoque des disputes :

- 1^{ère} idée des historiens : La Révolution doit être considérée comme un tout (Citation de Clemenceau : « *Messieurs, que nous le voulions ou non la Révolution est un bloc »*).

Ici Clemenceau veut dire que l'on est pour ou contre la Révolution. On appartient soit à l'Ancien Régime soit à la Révolution.

Et durant tout le XIXème siècle on se dit pour ou contre la Révolution.

- 2^{nde} idée des historiens : on considère le contenu de la Révolution avec 2 dates importantes :
 - 1789 : Révolution des droits de l'homme, les personnes se réclamant de 1789 sont des libéraux.
 - 1793 : Révolution démocratique et dictature (terreur), les personnes qui se réclament de 1793 sont les socialiste/communistes qui acceptent la dictature car celle-ci permet d'avancer

Il y a donc 2 écoles :

- L'école libérale (1789)
- L'école marxiste (1793)

I) <u>Une Révolution juridique</u>

La révolution juridique est l'héritage essentiel de la Révolution jusqu'à nos jours.

1) La liberté et l'égalité

26 Août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Cette déclaration proclame l'égalité et la liberté (« Les Hommes naissent libre et égaux en Droit »).

Dans cette déclaration, la liberté est définie (Art 4). Elle consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Et, il existe une liberté : - de conscience

- d'opinion
- d'expression

Dans la déclaration de 1789, il manque une liberté, la liberté d'association qui apparaîtra au XIXème s.

L'égalité de cette déclaration signifie :

- Une égalité devant la loi
- Une égalité devant l'impôt
- Une égalité devant les emplois

Mais on ne parle pas d'une égalité économique et matérielle

La Révolution rompt donc avec l'ancien régime car celui-ci était une société de privilège ou tout individu a un droit particulier (privatalex). Nous comprenons ainsi que sous l'Ancien régime les individus n'étaient pas égaux entre eux, puisqu'il y avait un droit privé pour chaque personne.

2) l'évolution de l'individu

Mais il faut pendre en compte qu'il y a eu une grande évolution de l'individu. En effet, il y a eu plusieurs étapes :

- l'individu abstrait (= personnes qui
- la théorie des droits naturels, cette théorie apparaît dans les grandes religions monothéistes ou l'homme est créé à l'image de Dieu, l'homme n'est donc pas une chose
- au XVII et au XVIIIème s les lumières trouvent une nouvelle théorie : « L'Homme jouit de droit naturel en tant qu'homme et ses droits sont imprescriptibles ». Cette théorie change la conception de l'individu

La théorie des lumières apparaît dans la déclaration avec 4 droits naturels :

- liberté
- propriété
- sûreté ou garantie juridique de la liberté individuelle (on ne peut être emprisonné sans être passé en jugement)
- la résistance à l'oppression

Il y a le droit de résistance à l'oppression car en 1789, les hommes doivent justifier pourquoi ils ont fait la révolution.

3) La loi

La loi : c'est l'expression de la volonté générale

La loi nécessite donc le respect d'elle-même par les citoyens.

La loi garantie:

- La loi naturelle
- Le respect de la loi

Il y a aussi a cette époque, une notion de séparation des pouvoirs (elle vient de Montesquieu : « Un gouvernement libre est un gouvernement ou une personne n'exerce pas tous les pouvoirs »). Il faut donc :

- Un pouvoir exécutif
- Un pouvoir législatif
- Un pouvoir judiciaire

Ainsi sur le plan juridique la révolution va apporter la laïcisation du droit

- → avant d'inspirer la religion catholique
- → dès 1789, le droit est purement civil

Cette laïcisation va entraîner 2 modifications :

- Création d'un état civil (mariage,....)
- Création du divorce

La révolution civile est donc immense car avant la révolution, un individu était un sujet. Après la Révolution, l'individu devient un citoyen.

II) <u>La Révolution religieuse</u>

1) Avant la révolution

Avant 1789, la France était une nation catholique. En effet, la religion était la religion du roi et celle du royaume. Ainsi, tout le monde était censé avoir la même religion que celle du roi.

L'église gallicane (de Gaulle), percevait sous l'Ancien Régime, l'impôt (=la dîme), elle négociait l'impôt et possédait le 1/10ème de la nation (=terres, couvents, monastère)

La révolution change tout puisqu'elle proclame une liberté de conscience et de culte.

En 1789, il y avait en France 600 000 protestants et 40 000 juifs et ceux-ci sous prétexte qu'ils n'étaient pas catholiques n'avaient pas tous les droits.

2) Après la révolution

Mais à partir de 1789, les protestant et les juifs ont tous les droits puisque la religion n'existe plus (=le monopole de l'élise catholique est supprimé)

Les biens de l'église sont vendus et ceci va profiter à la bourgeoisie des villes (= il y a un immense transfert de propriété)

En l'an 2, il y a une déchristianisation révolutionnaire (automne 1793). En effet, la révolution décide de rompre avec toutes les religions. Ainsi tous les lieux de cultes sont fermés (les cultes deviennent clandestins).

Et suite à tout cela, la Révolution transforme le calendrier (il n'y a plus de dimanche ni de fête religieuse). Ce calendrier sera en vigueur jusqu'en 1806.

D'autre part, la révolution met en place des cultes révolutionnaires (cultes de la raison/ culte de l'être suprême.

Cette déchristianisation va durer 18 mois (jusqu'au printemps 1795)

Cet évènement aura de grandes conséquences. En effet, certaines personnes seront hostiles à la révolution pour ordre religieux

III) Révolution politique

1) la mention de citoyen

Citoyen = autonomie de la volonté (un citoyen doit exprimer librement sa volonté)

En 1789, on considère qu'une seule partie de la population peut exprimer sa volonté (= Révolution bourgeoise). En effet, les mineurs, les femmes et les paysans ne sont pas des citoyens car ils ne peuvent pas s'exprimer.

En 1793, il y a une mise en place du suffrage universel masculin Mais tout ceci ne colle pas avec l'esclavage. Donc on l'aboli en 1794 (mais Napoléon 1^{er} le rétablit en 1802)

2) Le droit à l'insurrection

La révolution va déboucher sur des journées révolutionnaires Le grand acte politique de la révolution c'est la mort du roi de France à la place de la Révolution (concorde), le 21 janvier 1793.

La révolution débouche sur une dictature en l'an 2, la terreur. Les libéraux reprochent aux révolutionnaires d'avoir supprimé les libertés.

3) La guerre

La France rentre en guerre en 1792 contre toute l'Europe et cette guerre sera mal supportée par les pays voisins (car c'est à cette période qu'apparaît l'idée de grande nation)